

# MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



RÈGLEMENT PARTICULIER 2016

N° d'épreuve FFM.....	741	<b>Organisateur</b>
Moto-Club .....	LA RUCHE NOUANAISE	
N° d'affiliation.....	0788	
Date .....	7 MAI 2016	
Lieu .....	NOUAN LE FUELIER	
Organisateur technique....	MEGRET CLARA	
Adresse .....	58 RUE CECILE BOUCHER 41600 LAMOTTE BEUVRON	
E-mail .....	claram.megret@orange.fr	
Téléphone .....	0254830954/0683902010	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	MATHONAT MICHEL	Licence : 016879
Président du Jury ou Arbitre* .....	LAVRAT PHILIPPE	Licence : 124927
Membre du Jury .....	DOSQUE THIERRY	Licence : 218415
Membre du Jury .....	DAUVOIS PATRICE	Licence : 007902
Commissaire technique responsable .....	CHANTELOUP STEPHANE	Licence : 69958
Responsable du chronométrage .....	VOISIN VALERIE	Licence : 28290

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHAMPIONNAT DE LIGUE ESPOIRS	11 ANS	15 ANS	85 CC	32 € LICENCE FFM, INTER JEUNE, NCO, NJ3
CHAMPIONNAT DE LIGUE 125 CC	13 ANS		125CC	37 € LICENCE NJ3, NCO, INTER, INTER JEUNE OU CHPT D EUROPE
NATIONAUX	13 ANS		100 CCà 650 CC	40 € LICENCE NCO, NJ3 OU INTER

**Engagement :**

Site internet : site de la ligue du centre

Contact : MEGRET CLARA

Adresse : 58 RUE CECILE BOUCHER 41 600 LAMOTTE BEUVRON

Téléphone : 02 54 83 09 54 OU 06 83 90 20 10

E-mail : claram.megret@orange.fr

**Chronométrage :**

Location de transpondeur :  oui  non

Tarif : 10€

Caution : 200€

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical .....	<b>Docteur Roualen</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>10</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>ROMORANTIN</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>30</b>

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :


Nom du site .....  
 Adresse ..... **route de marcilly RD 122 41600 NOUAN LE FUZELIER**

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1 050 m**  
 Largeur minimum de la piste ..... **6.50 m**  
 Largeur de la grille ..... **32 m**  
 Longueur de la ligne droite de départ ..... **75 m**  
 Nombre d'OCP\* ..... **12**  
 \*Officiels Commissaires de Piste

**Capacité Moto :**  
 Pendant les essais : **36**  
 En manche : **30**

**Capacité Quad/Side-car :**  
 Pendant les essais : ...  
 En manche : ...

 **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**

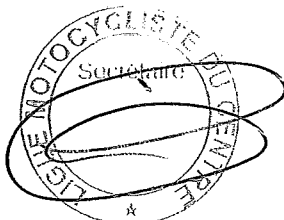
### Visa du Moto-Club

Date : **25/03/2016**

  
**MOTO CLUB**  
**LA RUCHE NOUANAISE**

### Visa de la Ligue

Date : **12 AVR. 2016**

  
 Signature

### Visa de la FFM

Date :  
 Numéro :